Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 36 (1891)
Heft: 9

Artikel: Rassemblement de troupes de 1891
Autor: Ceresole, P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-336968

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Valais. Comme objet d'exercice, on s'est servi d'un ouvrage de cette place, ouvrage que l'on a mis en état de défense d'après les plus nouvelles méthodes.

On voit clairement, sans plus d'explication, l'utilité d'une telle organisation des cours, et, comme St-Maurice répond aux exigences que réclament les cours de répétition tant au point de vue du reste du service du génie qu'à celui du casernement et que l'on peut, du reste, améliorer sans peine encore l'état de choses actuel, nous avons l'intention de nous servir de cette place plus qu'auparavant pour des cours de ce genre.

A l'avenir, nous tiendrons aussi plus compte de la place du Luziensteig, attendu que celle-ci a, pour la Suisse orientale, la même importance que St-Maurice pour la Suisse occidentale.

Troupes sanitaires. Ecoles de recrues. 421 recrues ont suivi les 4 écoles et ont été incorporés comme brancardiers.

Troupes d'administration. L'école de recrues comptait 8 officiers, 25 sous-officiers et soldats et 124 recrues.

Cours de répétition. Le service des approvisionnements a suivi sa marche régulière dans toutes les quatre compagnies. Toutefois, comme l'effectif des compagnies d'administration est encore trop faible pour approvisionner des divisions tout entières, on a dû aussi renforcer les compagnies 1 et 2 par des hommes d'autres armes. Ce fait nous donnera occasion de lever à l'avenir plus de recrues pour les compagnies d'administration. *(A suivre).*

Rassemblement de troupes de 1891.

DIRECTION DES MANŒUVRES. — Ordre n° 2.

I. Les munitions d'exercice seront délivrées comme suit :

Infanterie : Elite, 130 cartouches par homme portant fusil ; landwehr, 60 cartouches ; cavalerie, 40 cartouches ; génie et pionniers d'infanterie, 40 cartouches. Artillerie : 100 coups par pièce, plus une réserve de 10 0/0.

A raison des approvisionnements encore existants de poudre ancienne, celle-ci sera employée pendant les exercices préparatoires de bataillon et de régiment, tant de l'élite que de la landwehr.

Par contre, il sera fait usage de la poudre nouvelle pendant les deux manœuvres de brigade et pendant le dernier jour des manœuvres préparatoires de la landwehr, ainsi que pendant les cinq jours de manœuvres de division contre division.

II. La brigade combinée de landwehr a été composée comme suit :

Etat-major : Commandant de brigade, colonel-brigadier W. Am

Rhyn; officier d'état-major général, major Rod. de Reding; adjudant de brigade, capitaine Alf. Kindler; commissaire de brigade, major Eug. Bouvier : médecin de brigade, major Ch. Girard; officier du train, lieutenant Aug. Rauschert.

Troupe: Régiment 3 L. : Commandant, lieutenant-colonel Ch. Carrard; adjudant, capitaine Ed. Bertolini; bataillons 7 L., major Bron; 8 L., major Léderrey; 9 L., major Morel. — Régiment 29 L.: Commandant, lieutenant-colonel Th. Fuchs; adjudant, capitaine Fr. Muheim; bataillons 85 L., major Staub; 86 L., major Ant. Bueler; 87 L., major G. Muheim.

III. La section historique de l'état-major général est composée de MM. Oscar Rieter, lieutenant-colonel; Pierre de Cleric, major; W. Gsell, capitaine; Herm. Steinbuch, capitaine.

IV. Les fonctions de commissaire de campagne seront remplies par M. le lieutenant-colonel Baltischveiler, à Zurich. Le commissaire civil du canton de Zurich est M. le capitaine H. Bueler, à Erlenbach, avec le capitaine Alb. Frauenfelder, à Henggart, comme remplaçant; — celui du canton de St-Gall est M. le capitaine J. Hœgger, à Gossau; — celui du canton de Thurgovie est M. le lieutenant-colonel A. Koch, à Frauenfeld.

V. M. le major de cavalerie G. de Diessbach remplace M. le major d'artillerie Chauvet comme adjudant de M. le colonel de la Rive en qualité de juge de camp.

Lausanne, le 12 août 1891.

Le colonel-divisionnaire directeur des manœuvres: P. CERESOLE.

DIRECTION DES MANŒUVRES. — Ordre n° 3.

1. MM. les officiers étrangers ci-après suivront les manœuvres en mission officielle :

Allemagne: M. le major à l'état-major général von Bernhardi, attaché militaire auprès de la légation d'Allemage à Berne.

Angleterre: M. le colonel Talbot, C. B., attaché militaire auprès de la légation d'Angleterre à Bruxelles.

France: M. le général de brigade Zédé, commandant de la brigade régionale d'infanterie de Lyon;

M. le lieutenant-colonel marquis d'Heilly, attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Berne;

M. le lieutenant d'infanterie Rousseau, secrétaire de l'ambassade de France à Berne.

Italie: M. le lieutenant-colonel chevalier Massone, attaché militaire auprès des légations d'Italie à Paris et à Berne;

M. le major chevalier Alexandre Panizzardi.

Roumanie: M. le général Constantin Budisteano, commandant de la 3me division d'infanterie de l'armée roumaine.

Russie : M. le colonel d'état-major de Bertels, attaché militaire de la légation de Russie à Berne.

M. Gottofrey, capitaine à l'état-major général, accompagnera MM. les officiers étrangers.

Les honneurs dûs à leur grade leur seront rendus. Ils sont recommandés au bon accueil et à la courtoisie de tous ceux qui participent aux manœuvres.

2. Outre les juges de camp désignés dans l'ordre n° 1, le département militaire a nommé comme tel M. le colonel d'infanterie Jean Isler, qui a comme adjudant le major de cavalerie Schoop.

3. M. le colonel Grieb, qui avait été désigné pour commander temporairement la XIIIe brigade d'infanterie les 8 et 9 septembre, en a été dispensé. M. le colonel d'infanterie Benz commandera cette brigade le 9 septembre seulement.

4. La brigade de landwehr recevra pendant les manœuvres de divisions trois distributions de subsistances extraordinaires égales à celles de l'élite.

5. M. le lieutenant-colonel Stäger, directeur de la poste de campagne et M. le lieutenant-colonel Kuoch, directeur du télégraphe de campagne, suivront en cette qualité les manœuvres de division des 7, 8 et 9 septembre.

Lausanne, le 28 août 1891.

Le colonel-divisionnaire directeur des manœuvres : P. CERESOLE.

DIRECTION DES MANŒUVRES. — Ordre n° 4.

1. Les officiers supérieurs ci-après suivront en qualité officielle les manœuvres de division contre division.

M. le général Herzog, chef d'arme de l'artillerie ; M. le colonel Feiss, chef d'arme de l'infanterie ; M. le colonel Buhler, comme remplaçant du chef du bureau d'état-major ; M. le colonel Boiceau, comme remplaçant du chef d'arme de la cavalerie ; M. le colonel Blaser, comme remplaçant du chef d'arme du génie.

2. M. de Citters, consul-général des Pays-Bas à Berne, a été autorisé à suivre les manœuvres de division. Il y sera reçu à l'égal des officiers étrangers.

3. Par décision du Conseil fédéral, le tribunal militaire de la VIe division sera appelé à juger les délits dont pourraient se rendre coupables des officiers, sous-officiers ou soldats de la brigade combinée de landwehr.

4. Le régiment de landwehr 3 L sera transporté par chemin de fer de Frauenfeld à Olten, après l'inspection du 10 septembre. Il devra dans ce but être rendu à la gare de Frauenfeld à 1 heure de l'après-midi.

Il sera transporté d'Olten à Lausanne lo 11 septembre au matin.

Le régiment n° 29 L, après avoir été caserné à Frauenfeld, le 10 septembre au soir, en partira le 11 au matin, par deux trains, l'un à 5 h. 05 pour Glaris, l'autre à 5 h. 35 pour Altorf et Schwytz.

5. Le régiment de cavalerie n° 6 emploiera, à titre d'essai, pendant les manœuvres de cette année, trois canons Maxim avec le nombre de chevaux et de soldats du train nécessaires.

6. M. le lieut.-colonel Stæger, directeur de la poste de campagne, a été dispensé de suivre les manœuvres. Il sera remplacé par M. le major Hasler, chef du bureau central de la poste de campagne.

7. Le commissaire de campagne portera comme signe distinctif un brassard rouge et blanc et les commissaires civils un brassard blanc.

Frauenfeld, le 2 septembre 1891.

Le colonel-divisionnaire directeur des manœuvres : P. CERESOLE.

Voici le texte de l'ordre du jour que M. le conseiller fédéral Hauser, remplaçant du chef du département militaire fédéral, a adressé aux troupes de la VIe et de la VIIe division d'armée et de la brigade combinée de landwehr :

« Officiers, sous-officiers et soldats !

» Les manœuvres de division qui chaque année réunissent sous les drapeaux le quart de notre armée de campagne viennent de finir. Outre les fatigues qu'elles entraînent inévitablement, l'introduction d'un règlement nouveau et l'emploi, nouveau aussi, de la poudre sans fumée, contribuaient à en rendre la réussite plus difficile.

» Comme remplaçant du chef du département militaire fédéral, retenu par la maladie, j'ai suivi avec attention vos exercices, et c'est avec un vif plaisir que j'ai constaté la noble émulation avec laquelle les chefs de la troupe, du soldat de landwehr au plus jeune soldat de l'élite, cherchaient à vaincre toutes les difficultés. La direction supérieure des troupes, la discipline de marche et de combat ont fait de grands progrès. Mais il y a encore beaucoup à apprendre. Nous ne devons jamais oublier que seul le dur travail rend un peuple apte à la guerre, le conserve apte à la guerre, et que des jours peuvent venir où la patrie devra demander à ses fils le dernier sacrifice.

» Recevez donc, chefs et soldats, mes remerciements les plus chaleureux et mes meilleurs vœux pour votre retour dans vos foyers. »

Cet ordre du jour est suivi de ces mots :

« En portant à la connaissance des troupes de la VIe et de la VIIe division, et de la brigade combinée de landwehr, les paroles d'adieu du remplaçant du chef du département militaire fédéral, j'exprime aussi de mon côté aux chefs et à la troupe ma complète satisfaction pour leurs travaux.

» Frauenfeld, le 10 septembre 1891.

» *Le directeur des manœuvres :* P. CERESOLE, col.-div. »

Voici l'ordre du jour de licenciement de M. le colonel Am Rhyn, commandant de la brigade combinée de landwehr :

« Le rassemblement de troupes est terminé avec l'inspection de ce jour. Les fatigues du service de campagne sont derrière vous. Puisse chacun de vous regagner heureusement ses foyers.

» Je remercie les troupes de la brigade de landwehr de leur conduite exemplaire, et c'est un devoir bien agréable pour moi que de pouvoir également leur en témoigner la reconnaissance de la direction des manœuvres.

» Frauenfeld, 11 septembre 1891. »

L'effectif des troupes qui ont pris part au rassemblement est de 26,464 hommes et de 3351 chevaux, savoir : 1° Pour la VIe division 12,007 hommes (546 officiers et 11,461 sous-officiers et soldats) et 1736 chevaux. 2° Pour la VIIe division, 12,082 hommes (529 officiers et 11,553 sous-officiers et soldats) et 1719 chevaux. 3° Brigade de landwehr, 2350 hommes (149 officiers et 2201 sous-officiers et soldats) et 49 chevaux. 4° Compagnie de guides n° 2, 2 officiers, 23 sous-officiers et soldats et 27 chevaux.

Les grandes manœuvres françaises.

De toutes parts, il n'est bruit que de manœuvres. Celles de l'armée française spécialement attirent les regards par l'importance des unités en présence, la réputation des chefs et le choix du terrain.

Sans entrer dans le détail, ce qui nous conduirait trop loin, voyons l'organisation de ces manœuvres. Elles ont été réglées comme suit :

Y ont participé, les 5e, 6e, 7e et 8e corps d'armée, ainsi que les 1re et 5e divisions de cavalerie indépendante.

Pendant les journées des 3 et 4 septembre, le 5e corps, rassemblé au nord-est de Troyes, et auquel a été adjointe une brigade d'infanterie de marine, a été opposé au 6e, concentré au sud de Vitry-le-Français. D'autre part, le 7e corps d'armée, renforcé par une brigade provisoire comprenant sept bataillons de chasseurs à pied, et rassemblé aux environs de Bologne, a été opposé au 8e corps, concentré à la même époque vers Montigny-sur-Aube.

La direction des manœuvres était confiée respectivement aux généraux de Galliffet, pour les opérations des 5e et 6e corps, et Davout duc d'Auerstaëdt, pour celles des 7e et 8e corps.

Toutefois, le général directeur des manœuvres, qui s'était réservé la direction supérieure des services administratifs et de santé pendant toute la durée des opérations, a fait connaître les zones de cantonnement à occuper par chaque corps les 3 et 4 septembre, ainsi que les centres de distributions de vivres.